Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502446-20260227-D_2026_6-DE

Département d'Ille et Vilaine
Arrondissement de FOUGERES-VITRE
Canton d'Antrain
Commune de **ROMAZY**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROMAZY 35

Le conseil municipal s'est réuni en l'hôtel de ville, le 23 février 2026 à vingt et une heure sur la convocation du 17 février 2026 de Monsieur Patrick BESNARD, Maire.
Date de publication : 17 février 2026

Étaient présents : BATTAIS Loïc, BESNARD Patrick, GUEROC Caroline, PARENT Arnaud, PARENT Sophie, PELHERBE Laetitia, TISON Nadine,
Était absent : LEFORESTIER Cédric,
Excusé :
Procuration :

Madame PARENT Sophie a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 janvier 2026 est adopté à 6 voix pour et 1 abstention.

SYNDICAT EAU DU PAYS DE FOUGERES- DESIGNATION DES DELEGUES

2026.6

Vu la délibération du 6 décembre 2024 du comité syndical du syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon transférant la compétence distribution de l'eau potable au syndicat Eau du Pays de Fougères à compter du 1er janvier 2026 ;

Vu la délibération du 29 janvier 2025 du comité syndical du syndicat Eau du Pays de Fougères approuvant le transfert de la compétence distribution de l'eau potable du syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon à son profit et approuvant la modification de ses statuts ;

Considérant que conformément à l'article L. 5711-4 du CGCT, le transfert de la totalité des compétences du syndicat des Eaux de la Vallée du Couesnon au syndicat Eau du Pays de Fougères entraîne sa dissolution à compter du 1er janvier 2026 et que les membres du syndicat mixte dissous deviennent de plein droit membres du syndicat mixte qui subsiste ;

Considérant que conformément à l'article 6 des statuts du Syndicat Eau du Pays de Fougères, celui-ci est administré par un comité composé de délégués élus par les membres adhérents à raison d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par tranche de 4 000 habitants ;

Il convient donc au Conseil municipal de désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de représenter la commune de Romazy au sein du Syndicat Eau du Pays de Fougères.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De désigner Monsieur BATTAIS Loïc délégué titulaire et Monsieur BESNARD Patrick délégué suppléant pour représenter la commune de ROMAZY au sein du Syndicat Eau du Pays de Fougères.

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213502446-20260227-D_2026_6-DE

- Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition.

Fait à Romazy le 23/02/2026
Le Maire Patrick BESNARD

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture

